



**PRÉFET  
DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Plan départemental de mobilisation contre les conduites addictives**

**2023-2027**

## Introduction

Pour la mise en œuvre de la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027, le plan départemental vise à décliner au niveau du territoire de la Loire une série d'actions opérationnelles mobilisant les leviers à la main des services de l'État pour la réalisation des cinq axes stratégiques retenus au niveau régional :

- La prévention des conduites addictives chez les plus jeunes, gage de santé.
- Annihiler et contrôler l'accès aux produits addictifs.
- S'adapter et faire de la prévention dans les nouveaux lieux festifs.
- Engager les entreprises et les services publics dans la prévention des conduites addictives en milieu professionnel.
- Sensibiliser, mobiliser et accompagner les élus locaux sur l'ensemble des territoires.

Les services de l'État dans le département se mobilisent pour agir plus efficacement contre les pratiques addictives qui, comme dans le reste de la région, restent un sujet de préoccupation majeure de santé publique. Les jeunes sont à cet égard un public prioritaire pour l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) : les données statistiques révèlent que les jeunes de 17 ans de la région AURA présentent en moyenne une consommation plus élevée et des niveaux d'expérimentation supérieurs. Ainsi, 27 % des jeunes de cette tranche d'âge déclarent fumer quotidiennement du tabac (contre 25 % pour la moyenne nationale), 10 % font un usage régulier de boissons alcoolisées (contre 8 % au niveau national) et 8 % consomment régulièrement du cannabis (contre 7 % au niveau national).

Au-delà des aspects de santé publique, les pratiques addictives ont également des conséquences en termes de sécurité et notamment de sécurité routière. Entre 2018 et 2022, 31 % des accidents mortels étaient dus à la consommation d'alcool dans la Loire, contre 28 % au niveau régional. Plus encore, entre 2018 et 2022, 41 % des accidents mortels étaient dus à la consommation d'alcool ou de stupéfiants dans le département contre 39 % au niveau régional. Ce constat statistique doit encourager à renforcer l'encadrement de la vente de produits à risque, notamment en direction des jeunes, mais aussi à poursuivre la politique de lutte contre les trafics.

Les conséquences de ces pratiques addictives dans le territoire sont multidimensionnelles, avec des aspects sanitaires, économiques, sociaux et humains. La lutte contre les conduites addictives nécessite donc une action concertée de l'ensemble des services de l'État pour activer l'ensemble des leviers d'action sur les points les plus critiques, mais également un engagement des collectivités locales et de la société civile pour déployer la politique de mobilisation contre les pratiques addictives sur l'ensemble du territoire. Une action concertée sur les addictions permettra d'intervenir dans l'ensemble des milieux concernés par cette problématique, des milieux festifs au monde professionnel, des zones urbanisées avec des quartiers politiques de la ville aux territoires ruraux de notre département.

## Axe 1 – La prévention des conduites addictives chez les plus jeunes : gage de santé

**Action 1.1.** Construire chez les jeunes publics, en lien avec les équipes éducatives et pédagogiques des établissements d'enseignement primaire et secondaire, les compétences psycho-sociales nécessaires pour donner aux élèves une réelle liberté de choix dans leur quotidien, en cohérence avec les orientations du schéma régional de santé.

Chef de file	Indicateur	Calendrier
ARS	Nombre de professionnels formés Nombre d'élèves sensibilisés	Action initiée en 2023, déployée à l'horizon 2028

**Action 1.2.** Mettre en évidence aux yeux des jeunes l'influence des médias et les effets du marketing des producteurs et des distributeurs sur les pratiques addictives pour affirmer leur pouvoir d'agir, par le développement de compétences psycho-sociales en lien avec les structures éducatives et les acteurs de leur environnement (familles, écoles).

Chef de file	Indicateur	Calendrier
ARS	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées	Action initiée en 2023, déployée à l'horizon 2028

**Action 1.3.** Agir pour promouvoir le développement de compétences psycho-sociales dans le cadre du déploiement de l'offre d'accompagnement des enfants et des jeunes en situation de grande vulnérabilité, notamment les jeunes pris en charge dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance ou de la protection judiciaire de la jeunesse.

Chef de file	Indicateur	Calendrier
DDETS	Nombre de jeunes de l'ASE sensibilisés Nombre de jeunes de la PJJ sensibilisés	Mise en place de l'action en 2024 pour un déploiement programmé entre fin 2024 et 2027.

**Action 1.4.** Agir avec les cinq missions locales du département et Pôle emploi pour promouvoir la prévention sur les conduites addictives dans le cadre du déploiement de l'offre d'accompagnement des jeunes en parcours d'insertion signataires des contrats d'engagement jeune (CEJ).

Chef de file	Indicateur	Calendrier
DDETS	Nombre de jeunes en parcours d'insertion sensibilisés	Démarrage de l'action en 2024 et montée en charge entre 2025 et 2027

**Action 1.5.** Construire un programme d'expérimentation territoriale d'action relais systématique vers des structures d'accompagnement (psychologue, structures médico-sociales, associations de prévention) des jeunes mineurs ayant été interpellés pour consommation de stupéfiants et ayant bénéficié d'une mesure alternative aux poursuites.

Chefs de file	Indicateur	Calendrier
PREF	Signature de la convention d'expérimentation Nombre de mineurs accompagnés pendant la phase test	2024-2025 : conception de l'expérimentation 2025-2027 : phase test de l'expérimentation

## Axe 2 – Annihiler et contrôler l'accès aux produits addictifs

**Action 2.1.** Engager les fédérations professionnelles du département des débitants de tabac, commerces de proximité, cafés-restaurants, dans une démarche de conventionnement visant à assurer leur participation à l'objectif de protection des publics vulnérables, notamment les jeunes et les enfants.

Chef de file	Indicateur	Calendrier
DDETS	Signature de conventions avec les fédérations professionnelles et déploiement dans leurs réseaux	Discussions sur les objectifs de la convention en 2024 pour une signature fin 2024 et une mise en œuvre à compter de 2025.

**Action 2.2.** Pour faire respecter la réglementation sur les interdictions de ventes aux mineurs sur l'ensemble du département, déployer une action de prévention directement auprès des gestionnaires des bureaux de tabac, cafés et bars-restaurants de petites localités.

Chef de file	Indicateur	Calendrier
GGD	Nombre de commerçants sensibilisés	Déploiement du programme de visites à compter de 2024 Montée en charge annuelle jusqu'en 2027

**Action 2.3.** Intensifier les interventions d'envergure visant au démantèlement des points de vente de stupéfiants du département et intensifier la présence des forces de l'ordre sur le terrain pour l'occupation des points de vente.

Chef de file	Indicateur	Calendrier
DDSP	Nombre d'interventions sur points de vente de stupéfiants recensés dans le département Nombre d'heures de voie publique	Opérations reconduites chaque année avec un suivi d'activité réalisé dans le cadre de l'EMDS

**Action 2.4.** Favoriser le retrait de produits illicites du marché en agissant sur les réseaux de trafic de tabac dans le département et en intensifiant les contrôles de fret postal et fret express, conformément aux priorités d'actions départementales de la DGDDI.

Chef de file	Indicateur	Calendrier
DGDDI	Nombre de contrôles réalisés dans le département	Opérations reconduites chaque année avec un suivi d'activité réalisé dans le cadre de l'EMDS

### Axe 3 – S'adapter et faire de la prévention dans les nouveaux lieux festifs

**Actions 3.1.** Accompagner les organisateurs des grands événements festifs du département dans la mise en place de pratiques de réduction des risques par la signature de conventions pour la prévention.

Chef de file	Indicateur	Calendrier
PREF	Nombre de chartes adoptées dans le département	Action initiée en 2023 pour un déploiement à compter de la saison estivale 2024.

**Actions 3.2.** Renforcer la sécurité routière et les contrôles d'alcoolémie/de stupéfiants à la sortie des festivals pour limiter les risques pour les usagers de la route.

Chef de file	Indicateur	Calendrier
GGD	Nombre de contrôles réalisés	Actualisation annuelle des résultats des opérations.

**Action 3.3.** Pour établir un réseau d'action de prévention dans le milieu des fêtes étudiantes, mettre en place dans le département une démarche de coordination avec les établissements d'enseignement supérieur, les associations de prévention et les associations étudiantes pour renforcer les actions de prévention sur les conduites à risque dans le cadre de ces événements festifs.

Chef de file	Indicateur	Calendrier
SDJES	Nombre de fêtes étudiantes accompagnées	2024 : constitution du réseau d'acteurs et de la méthode 2025-2027 : déploiement des actions d'accompagnement

**Action 3.4.** Afin de cibler de manière efficace et adaptée les vogues, fêtes patronales et fêtes des conscrits organisées dans le département, lancer une expérimentation au niveau d'une communauté de communes volontaire et proposer un accompagnement aux communes pour mettre en place des outils de prévention sur les comportements à risque à la disposition des organisateurs.

Chef de file	Indicateur	Calendrier
SDJES	Nombre de fêtes ciblées	2024-2025 : conception de l'expérimentation 2025-2027 : phase test de l'expérimentation

#### Axe 4 – Engager les entreprises et les services publics dans la prévention des conduites addictives en milieu professionnel

**Action 4.1.** En cohérence avec les objectifs du schéma régional de santé, soutenir les initiatives des structures hospitalières dans la démarche hôpital sans tabac.

Chef de file	Indicateur	Calendrier
ARS	Nombre de structures ayant présenté un projet d'espaces sans tabac Nombre d'établissements accompagnés dans la démarche	Déploiement de l'action entre 2023 et 2027

**Action 4.2.** Dans le cadre d'une démarche de promotion de la santé au travail, mettre en place des sessions de sensibilisation des dirigeants d'entreprises pour qu'ils s'engagent dans des démarches de prévention globale contre les pratiques addictives.

Chef de file	Indicateur	Calendrier
ARS/DDETS	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées	Déploiement de l'action à partir de mi-2024 avec une montée en charge progressive jusqu'en 2027

**Action 4.3.** Outiller les professionnels du secteur de l’AHIL à la prévention addictive et aux modalités d’accompagnement des personnes vulnérables en voie de réinsertion.

Chef de file	Indicateur	Calendrier
ARS/DDETS	Nombre de professionnels formés	2024

## Axe 5 – Sensibiliser, mobiliser et accompagner les élus locaux sur l’ensemble des territoires

**Action 5.1.** Engager les EPCI dans la mise en place d’actions départementales sur les pratiques addictives dans le cadre des contrats locaux de santé.

Chef de file	Indicateur	Calendrier
ARS	Nombre d’EPCI signataires d’un CLS	Entre 2023 et 2027, signature au fil de l’eau de contrats locaux de santé

**Action 5.2.** Dans le cadre de la campagne nationale sur le mois sans tabac, sensibiliser ou proposer un accompagnement des élus des EPCI dans l’action du mois sans tabac, en prenant appui sur les CLS.

Chef de file	Indicateur	Calendrier
ARS	Taux de CLS prenant en compte les actions préventives contre le tabac (action du mois de tabac)	Campagne annuelle avec un objectif de hausse pour chaque exercice

**Action 5.3.** Promouvoir dans les partenariats locaux sur la prévention de la délinquance l’inclusion d’un volet sur la mobilisation pour la réduction des pratiques addictives.

Chef de file	Indicateur	Calendrier
PREF	Nombre de CLSPD intégrant un volet sur les pratiques addictives	Suivi annuel dans le cadre des campagnes d’appel à projet MILDECA